

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
20 novembre 2014

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Approbation du Procès-Verbal du 07 octobre 2014 Page 1

II – AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

- A. Projet d'établissement Page 1
B. Délégation au chef d'établissement Page 1
C. Décision budgétaire modificative Page 1
D. Admission en non valeur Page 2
E. Budget 2015 Page 2
F. Convention DAIP Page 2
G. Dotation Fonds social complémentaire Page 2
H. Critères d'attribution des fonds sociaux et solidarité Page 2
I. Rétribution financière des archives Page 2

III – DOMAINE PEDAGOGIQUE ET VIE SCOLAIRE

- A. Lettre de mission Page 3
B. Prévisions des effectifs rentrée scolaire 2015 Page 3

IV – DIVERS

Pages 3,4

Nombre total de feuillets 4

LE PRESIDENT DE SEANCE
A. COLLAS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
G. ROVARC'H

Compte-rendu du Conseil d'Administration du Lycée Kerneuzec du jeudi 20 novembre 2014.

Membres présents : 25 votants et 26 présents.

Début du CA à 18h05

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 – Approbation du PV du Conseil d'administration du 07 octobre 2014

Monsieur JULIEN intervient concernant le tarif BTS qui était déjà à 2.80 euros l'année dernière et qui donc n'a pas été augmenté. Il demande que la phrase soit modifiée dans le PV.

Après la modification ci-dessus, l'approbation du PV est soumis au vote du CA :
25 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 voix d'ABSTENTION

II – AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

1 – Projet d'établissement

Il s'agit d'ajouter 4 projets qui apparaissent dans le budget 2015 :

- Visite des entreprise avec un budget prévisionnel de 919 euros
- Visite du Tribunal Correctionnel : 219 euros
- Cinéma italien à Lorient : 450 euros
- Projets divers de liens lycée/université avec un budget prévisionnel de 1500 euros

Ces 4 projets sont soumis au vote du CA :
24 voix POUR / 0 voix CONTRE / 1 voix d'ABSTENTION

2 – Budget 2015

Présenté par monsieur JULIEN. Se reporter aux documents comptables joints.

Le budget 2015 est soumis au vote du CA :
25 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 voix d'ABSTENTION

3 – Délégation au chef d'établissement

Il s'agit d'autoriser le chef d'établissement à signer les marchés dont l'incidence financière est annuelle conformément à l'article R421-20 du code de l'Education.

La délégation faite au chef d'établissement est soumise au vote du CA :
25 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 voix d'ABSTENTION

4 – Décision Budgétaire Modificative

Le point était indiqué dans l'ordre du jour mais monsieur JULIEN indique qu'il n'y en a pas pour ce CA.
Pas de vote.

5 – Admission en non-valeur

Il s'agit des créances de cantine qui s'avèrent « non-payables » après une relance amiable puis une procédure de contentieux avec huissier. L'établissement doit donc les payer. Cela concerne 3 familles (de Kerneuzec et de Roz Glas) pour un montant total de 1111.87 euros.

L'admission en non-valeur est soumise au vote du CA :
25 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 voix d'ABSTENTION

6 – Convention au DAIP (Dispositif d'Assistance Informatique de Proximité)

Il s'agit de valider la réadhésion annuelle en signant la convention au DAIP pour un montant de 864 euros. Un membre du CA intervient pour indiquer qu'il y a toujours un souci pour établir un contact dans l'urgence. Aucun contact téléphonique n'est possible, juste un contact par mail. Cela est gênant.

L'adhésion annuelle au DAIP est soumise au vote du CA :
25 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 voix d'ABSTENTION

7 – Dotation fonds social complémentaire 2014 et 2015

Elle est de 3898 euros et sera répartie selon le principe suivant :

- 2/3 pour le fonds social cantine : 2598.67 euros
- 1/3 pour le fonds social lycéen : 1299.33 euros

La dotation fonds social complémentaire 2014 et 2015 est soumise au vote du CA :
25 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 voix d'ABSTENTION

8 – Critères d'attribution des fonds sociaux et solidarité

Ces critères d'attribution sont les suivants

- dépôt d'un dossier,
- calcul du quotient familial,
- situations exceptionnelles ou d'urgence.

Monsieur JULIEN rappelle qu'il existe également une « Caisse de solidarité » qui ne vit que de dons (familles, associations..) dont l'unique critère est :

- situations exceptionnelles justifiant un acte solidaire à destination d'un élève.

Monsieur COLLAS indique une particularité de l'établissement : sur 900 élèves, seuls une dizaine de dossiers sont traités.

Les critères d'attribution des fonds sociaux et de la caisse de solidarité sont soumis au vote du CA :
25 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 voix d'ABSTENTION

9 – Rétribution financière pour les archives

Les archives situées dans le bâtiment 3 ont été triées. Un prestataire a racheté le papier sur la base de 48 euros la tonne.

L'autorisation d'accepter ce règlement est soumise au vote du CA :
25 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 voix d'ABSTENTION

III – DOMAINE PÉDAGOGIQUE ET VIE SCOLAIRE

1 – Lettre de mission

Monsieur COLLAS rappelle aux membres du CA que tout proviseur arrivant dans un établissement doit établir une lettre de mission valable 3 ans, qui aboutira à l'évaluation du chef d'établissement.

Il informe le CA que le document qu'il a rédigé n'a pas encore été signé par monsieur le Recteur. Toutefois, sa lettre de mission est basée sur 3 axes :

1 – Aboutir à un seul chef d'établissement : l'objectif est de fusionner les 2 établissements de Kerneuzec et de Roz Glas dans un délai de 3 ans.

2 – Améliorer la fluidité bac-3 / bac+3.

3 – Formaliser un vrai projet d'établissement (rentrée 2015) puis faire un contrat d'objectifs (rentrée 2016).

Monsieur KUHN demande si l'union des établissements aura un impact sur les postes de CPE.

Monsieur COLLAS indique que 3 postes titulaires de CPE seront maintenus.

Monsieur JULIEN présente au CA les différentes possibilités de rapprochement entre les 2 établissements, notamment sur le plan financier. Il indique qu'il n'ose penser qu'il y aura une absorption à moyens constants du lycée Roz Glas. Il invite toutefois les personnels à être vigilants.

Madame MOREL évoque l'inquiétude de ses collègues face à ce rapprochement programmé.

Monsieur COLLAS indique qu'il n'y aura plus qu'un seul proviseur mais toujours 2 sites et 2 équipes enseignantes. Il reconnaît que la question du personnel administratif n'a pas du tout été évoquée par l'inspectrice.

Un membre du CA demande si les professeurs seront amenés à enseigner dans les 2 établissements. La réponse de monsieur COLLAS est « non ».

Pas de vote puisqu'il s'agit d'une information faite au CA par le proviseur.

2 – Prévisions des effectifs pour la rentrée 2015

Voir le papier joint. Monsieur COLLAS indique qu'il n'y a pas de retour « officiel » pour le moment. Il s'agit bien de ses prévisions.

Pas de vote puisqu'il s'agit d'une information faite au CA par le proviseur

IV – Questions diverses

1 – Pourquoi les parents d'élèves ne sont pas « invités » au Conseil de Vie Lycéenne ?

Monsieur COLLAS indique qu'il veut privilégier le travail des élèves. Les parents indiquent que les élèves doivent cette année anticiper leur demande d'aide aux parents afin que tout le monde puisse s'organiser. Les représentants des élèves présents au CA faisant partie du CVL annoncent qu'il est prévu de mieux tenir informés les parents cette année.

2 – Question sur la sécurité lors du voyage au Mexique ?

Monsieur COLLAS agira en fonction de l'évolution de la situation dans le pays. Il ne fera pas prendre de risques aux élèves et bloquera le projet si la situation devenait très instable.

3 – Questions sur les desserts au self ?

Le responsable du self, monsieur PROUX, indique que normalement les élèves ont droit à un laitage (yaourte ou fromage) et un dessert (pâtisserie ou fruit). Toutefois, il est toléré qu'un élève prenne 1 pâtisserie et un fruit (sans laitage).

4 – Question sur les quantités servies en fin de service au self ?

Le responsable du self, monsieur PROUX est surpris par cette question. Il insiste sur le fait que chaque élève est servi à l'identique. M. Julien précise que les portions servies restent individualisables et ce quel que soit l'heure de passage. Les derniers convives du self (13h15-13h30) peuvent exceptionnellement avoir un choix moindre. Il est difficile de prévoir le nombre exact de convives. En tous cas, cet élément ne peut jouer sur la quantité servie aux convives.

Un membre du CA indique que lorsqu'il y a du poisson frais servi, la quantité est vraiment trop juste. Pas de réponse par rapport à cette réflexion.

5 – Question sur la récupération du vendredi de l'Ascension ?

Monsieur COLLAS indique que cette récupération est faite lors de la journée « Portes-Ouvertes » du lycée.

6 – Question sur le remboursement des frais de formation ?

Monsieur JULIEN indique qu'il y a une seule « règle » dans ce cas : c'est l'autorité qui convoque qui paye. Le lycée ne prend donc pas en charge ces frais de déplacement.

Fin du CA à 20h30.